

de toute espèce, ils seront disposés, ne fût-ce que par l'amour-propre, un des grands mobiles chez les Taïtiens, à se surpasser les uns les autres dans le concours prochain.

L'institution de ce concours a pu confirmer toute la population européenne ou indigène de la sollicitude constante du Commissaire de la République pour les intérêts du pays, et démontrer clairement que ses idées d'amélioration du plus beau sol et du plus beau pays du monde, étaient basées sur le travail, sur la production, et qu'il appelait à lui, dans ce but, les efforts de chacun.

La fête a été terminée par un grand bal à l'hôtel du Gouvernement.

Malgré la pluie, qui n'a cessé qu'à de très rares et de très courts intervalles pendant toute la journée, l'empressement, la gaieté ne se sont pas démentis un seul instant ; les jeux, les danses indigènes ont été très animés.

Au bal de l'hôtel du Gouvernement, on a pu remarquer que le mauvais temps n'avait été une cause d'éloignement pour personne, et M. le Commissaire de la République a dû reconnaître dans cet empressement une preuve évidente du concours de toute la population pour le but qu'il se propose d'atteindre, savoir : la régénération du pays par la production locale.

---

Le 14 mai, S. M. la Reine Pomare et M. le Commissaire de la République sont partis pour Moorea, sur l'avis à vapeur *le Cocyte*, pour l'inspection des écoles ; ils ont assisté à la fête donnée à cette occasion par le district de Papetoai, et sont rentrés à Papeete sur le *Cocyte* le 16 mai.

---

Le 12 juin, M. le Commissaire de la République s'est rendu à Haapape pour assister à l'inauguration du temple protestant ; S. M. la Reine Pomare l'y avait précédé ; ils ont assisté ensemble au prêche et à la fête qui a été donnée à la suite par le chef Tariirii.

---

Pendant la dernière quinzaine de mai, M. de la Vaissière, chef d'état-major du Commissaire de la République, a été envoyé en mission dans les divers districts de l'île, pour examiner, rectifier et activer les travaux des terrains auxquels travaillent en ce moment les Indiens, par suite du vote de la loi sur le travail.

---

Le 24 juin, M. Loubère, officier d'ordonnance du Commissaire de la République et commandant de la compagnie indigène, est parti en mis-